

L'assurance responsabilité civile

Chaque adulte devrait avoir une assurance responsabilité civile. Cette assurance couvre les frais si vous faites un dommage à quelqu'un ou à quelque chose par accident.

Responsabilité individuelle

Si vous blessez quelqu'un ou endommagez ses biens sans le vouloir, vous êtes responsable financièrement. Par exemple, si vous blessez quelqu'un en pratiquant un sport, les frais peuvent être très élevés. Et si vous n'avez pas d'assurance, c'est vous qui devez payer.

L'assurance responsabilité civile

En cas de dommage, il est important d'avoir une assurance responsabilité civile. Ainsi c'est l'assurance qui paie une grande partie des frais. La plupart des compagnies d'assurance privées proposent cette assurance. Elle est valable pour toutes les personnes qui habitent sous le même toit.

Même si ce n'est pas obligatoire, c'est très conseillé d'avoir une assurance responsabilité civile.

Que paie l'assurance ?

Cette assurance paie pour les dommages matériels (sur les choses) et corporels (sur le corps) causés à d'autres personnes.

Elle paie les frais de réparation, les frais médicaux, la perte de salaire ou les dommages-intérêts. Elle peut également couvrir les dommages causés par certains animaux domestiques. Par contre, elle ne paie pas si les dommages touchent des personnes qui habitent sous le même toit. Les dommages, que l'on fait volontairement ou par faute grave, ne sont pas payés

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.bonjour-jura.ch/fr/bon-a-savoir/lassurance-responsabilite-civile